

Contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique

Plan global de gestion et d'aménagement



Réunion publique du 26 Juin 2017



Commune de St-Gingolph
(Valais)



REUNION PUBLIQUE

Réaménagement de l'embouchure de la Morge, création de la nouvelle passerelle et lien France-Suisse entre les quais



→ Les objectifs de la mission menée :

- Cadre général : Plan de gestion du transport solide, de restauration hydromorphologique et de lutte contre les risques
- SIAC en tant que structure porteuse du contrat de rivières
=> maître d'ouvrage de l'étude
- Contrat de rivières en cours de signature
- A la suite des crues de 2015 : décision en 2016 du lancement, par anticipation sur la signature du contrat de rivières, de ce plan de gestion et d'aménagement du bassin versant de la Morge (Lot 2)
- Attribution du marché au groupement : SAFEGE, RTM,

1 – Définition des enjeux sur le bassin versant de la MORGE

Enjeux « infrastructures » (routes, réseaux)

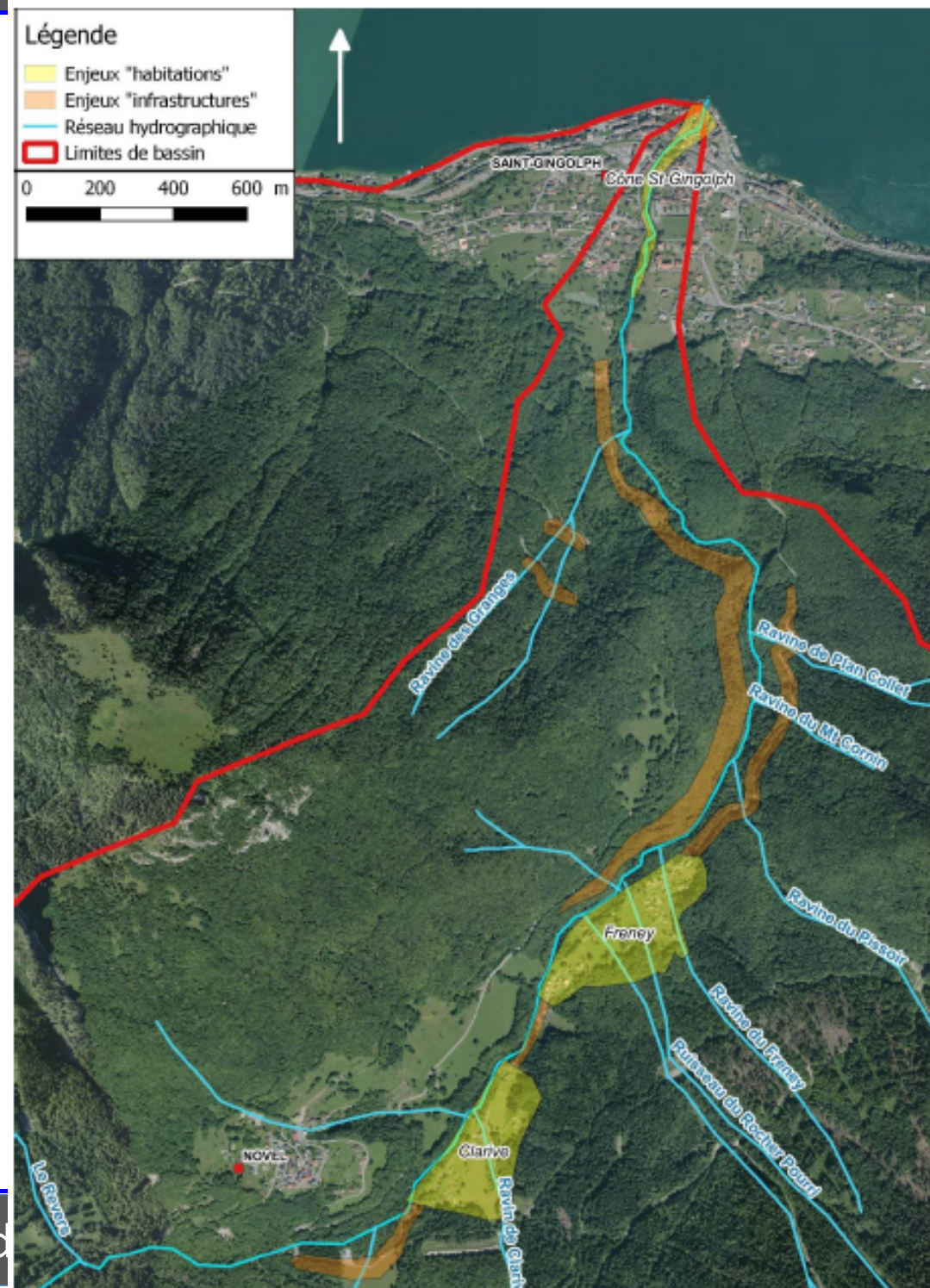
Enjeux « habitations »

Sectorisation des enjeux :

→ Absence d'enjeu majeur en partie amont du bassin versant (amont de Novel)

→ Absence d'enjeu « milieu » lié au caractère naturel du cours d'eau,

→ Présence d'enjeux « risque » en partie aval (aval de Novel),

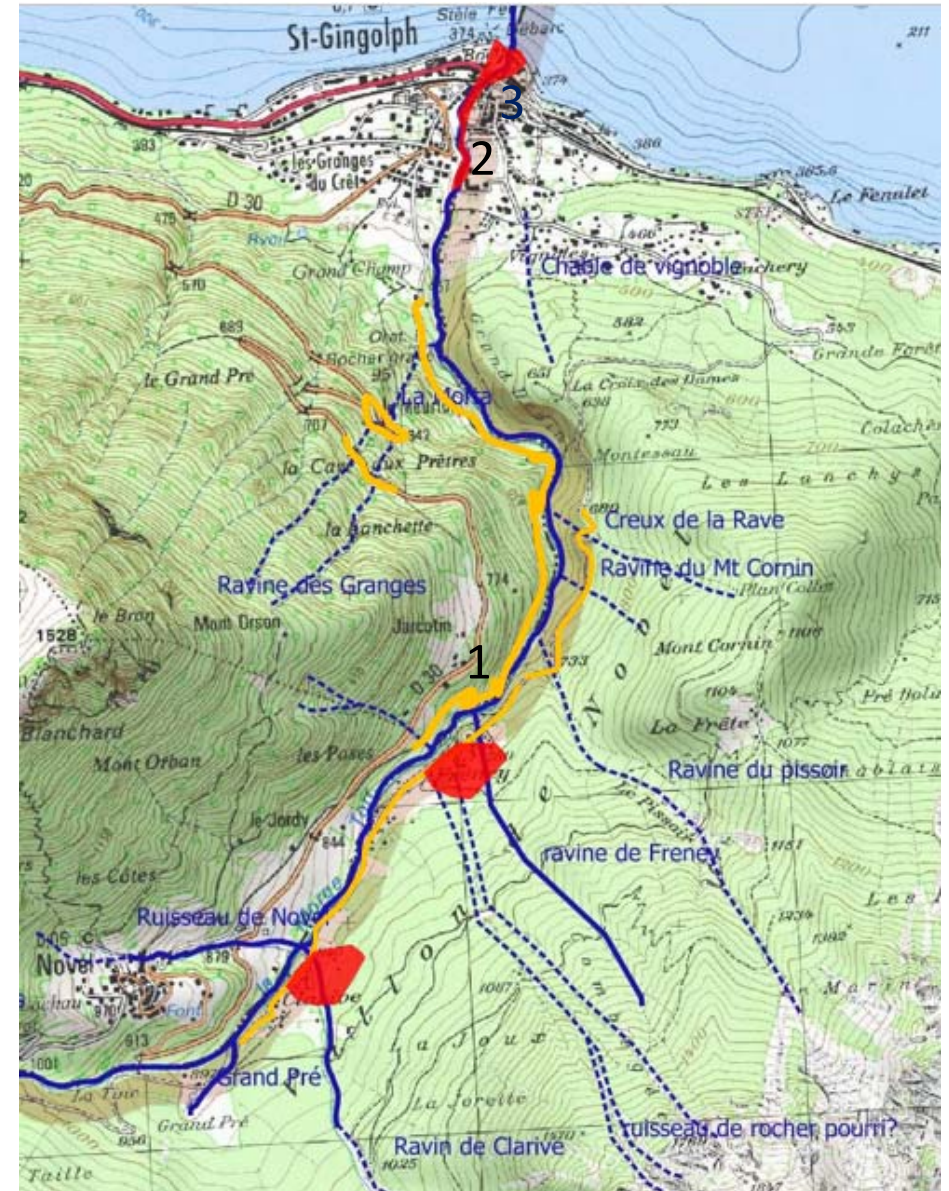


1 – Définition des enjeux « risque » en partie aval

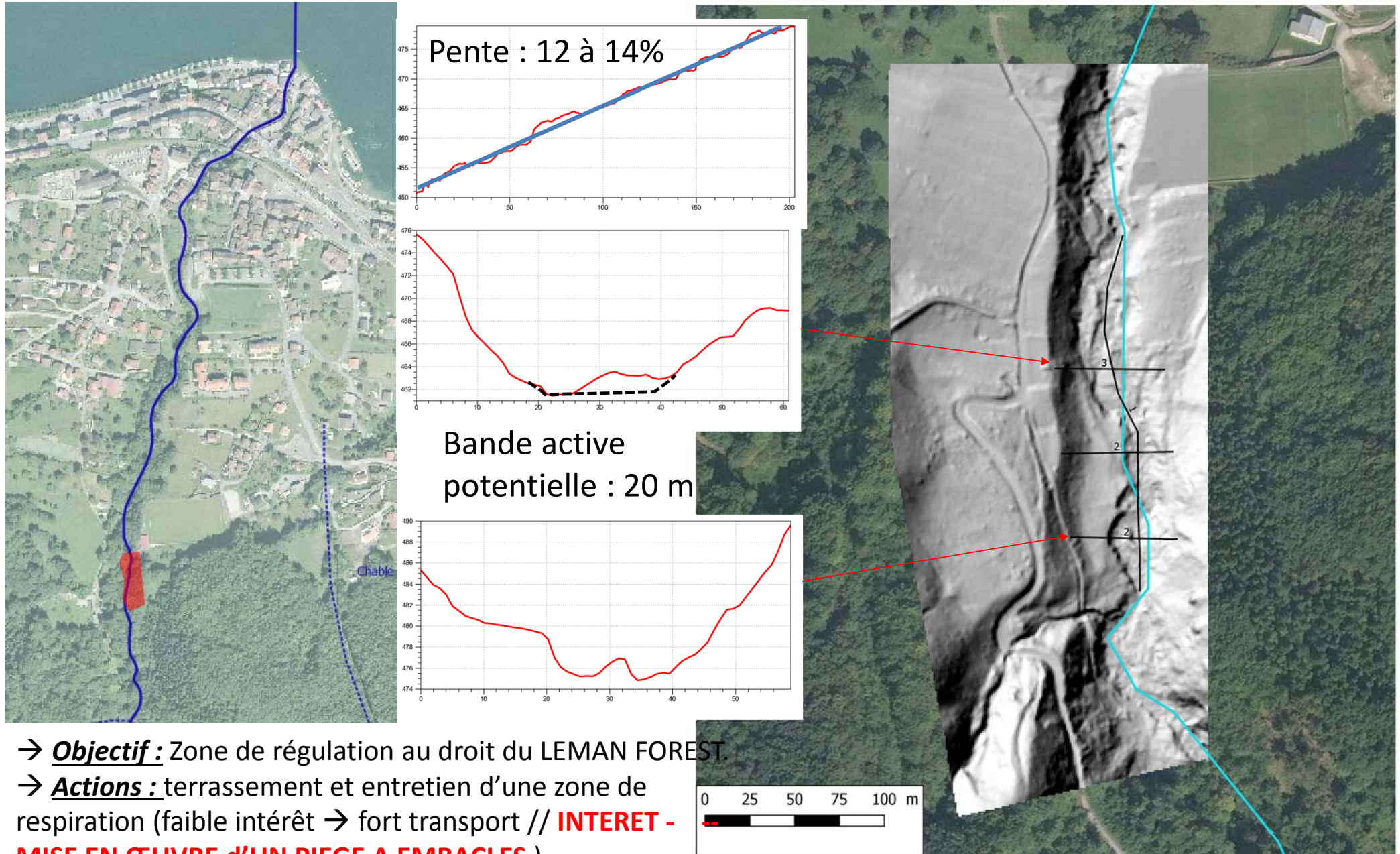
-  Enjeux « infrastructures » (routes, réseaux)
-  Enjeux « habitations »

Ouvrages existants :

- Dépotoirs et plages de dépôts (digue) sur les affluents rive droite
- Aménagements post crue 2015:
 - 1/ Berge en rive gauche à l'aplomb du Freney (protection du GR5 et des réseaux connexes),
 - 2/ Confortement aval, protection des berges et du chenal au niveau de la traversée de St Gingolph,
 - 3/ Ouvrage de protection de la rive droite en aval du Pont de la Douane (paroi Berlinoise)



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : *La partie aval – LEMAN FOREST*



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph



Objectif: Gestion point de débordement amont – amont du Pont de la voie ferrée



→ **Actions:** « régulation » matériaux et gestion des débordements secondaires:

- Augmentation de la largeur du lit mineur,
- Confortement de la berge et rehausse (de l'ordre de 50 cm de la crête avec un muret béton)

2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : *La partie aval – le cône de Saint Gingolph*



Tronçon Herbette – voie ferrée
secteur en cours de rectification post crue 2015



Objectifs et **Actions** d'aménagement sur ce tronçon:

- Stabilisation du lit (risques forts d'incision sur ce tronçon)
- Redonner largeur au lit lorsque possible (et ne pas empiéter sur le lit)
- Protéger les berges contre l'érosion au niveau des enjeux

2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph



aménagement partie basse du
cône

Proposition d'aménagement partie basse du cône : les actions

2 Solutions d'aménagements :

Solution n°1 : favoriser la naturalité du site et la divagation de la Morge sur son cône

- Élargissement progressif du lit à 40 m,
- Suppression des enjeux rive droite (Bâtiment Bellevue),
- Suppression de la passerelle en aval,
- Augmentation de la naturalité du site,
- Augmentation de la capacité de dépôts sur le cône

Solution n°2 : Optimiser le transfert par une rectification du lit de la Morge

- Élargissement progressif du lit à une largeur moyenne de 13m
- Remplacement de la passerelle par un ouvrage de grande portée et section supérieure
- Pavage complet du lit en enrochement
- Maintien de la paroi berlinoise pour protection de la rive droite
- Renforcement de la façade Nord-Ouest du restaurant

Solution n°1 : élargissement massif du lit ($L_{max}=40m$)

→ Objectifs:

- augmenter capacité de dépôt sur le cône (ne pas miser que sur le transfert dans le lac)
- Favoriser un fonctionnement « naturel » du cône (formation d'un delta)

→ Impacts négatifs

- Forte consommation d'espace (principalement coté Suisse): impose la destruction du restaurant « Bellevue »,
- Réaménagement total de la confluence, chantier important.
- Augmentation de l'engrèvement au niveau du cône et limitation du transfert en aval
- Augmentation du risque d'engrèvement régressif,
- Aménagement d'une passerelle impossible,
- Récurrence de la gestion des matériaux

→ Impacts positifs

- Restauration du lit de la Morge sur 100 ml ,
- Dynamique « naturelle » de cône.



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

Solution n°2 : Elargissement du lit à $L_{moy}=13m$

→ Objectifs:

- Largeur du lit actuel doublée voire triplée
- Suppression des aspérités du profil
- Diminution des contraintes sur le fond et les berges durant les crues (jusqu'à Q100)

→ Impacts négatifs:

- Suppression de zones de parking (en aval de la Guérite de la Douane),
- Suppression de la passerelle « actuelle » et création d'une passerelle au niveau du Léman (gestion et entretien de la passerelle),
- Emprise foncière coté Suisse (cf. Conventionnement),

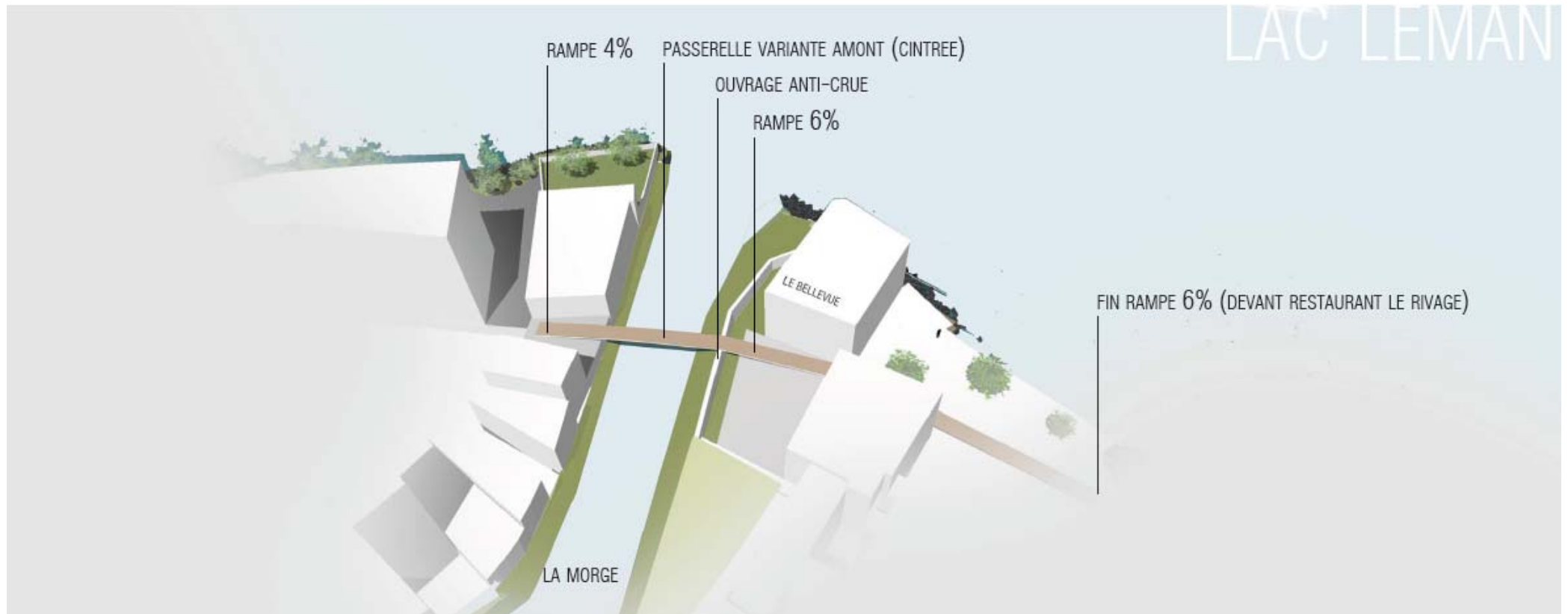
→ Impacts positifs:

- Renaturation de la partie aval de la Morge
- Création d'une passerelle au niveau du Léman,
- Aménagements paysager (y.c chemin piéton en bordure de lac) à réaliser,
- Optimisation du gabarit du cours d'eau pour les contraintes hydrauliques et les contraintes de transport de matériaux,
- Entretien réduit (forte capacité de transport et reprise des matériaux lors de « crues »)



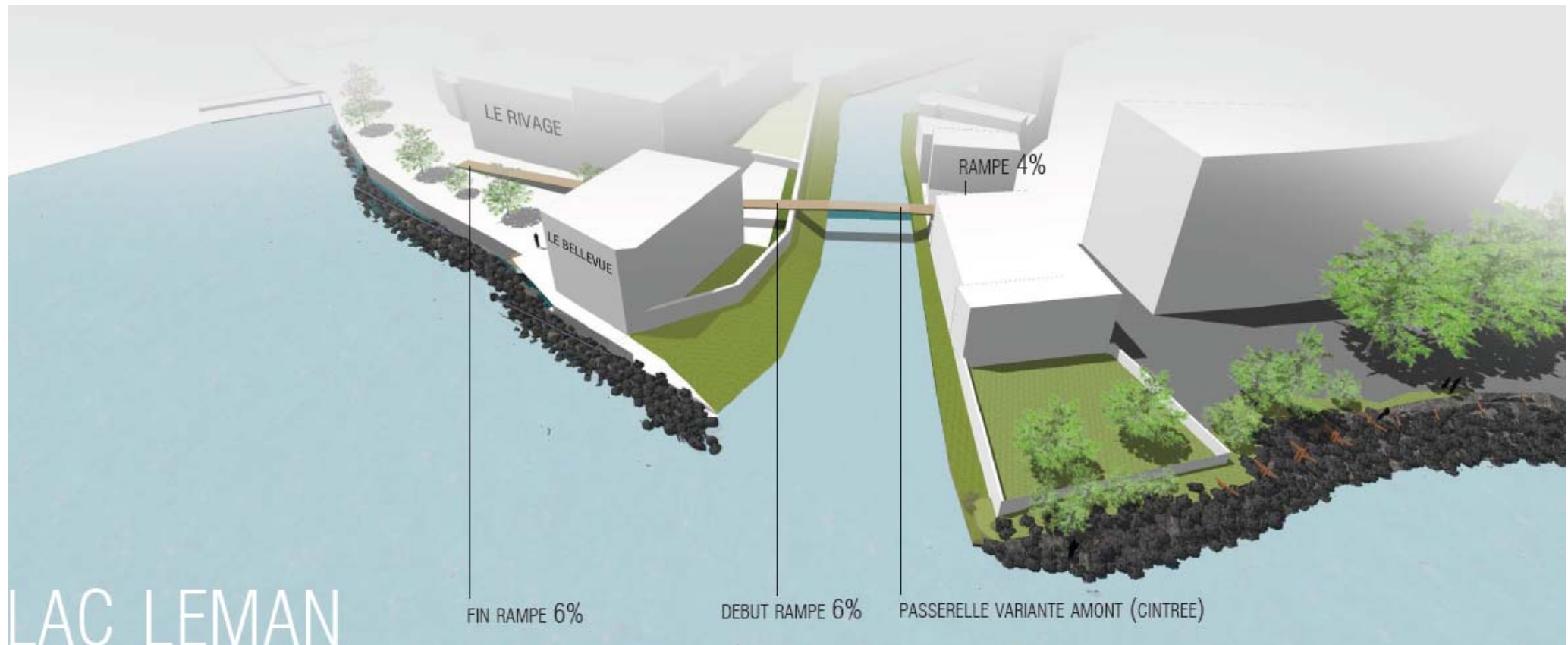
2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

EMBOUCHURE DE LA MORGE VARIANTE PASSERELLE AMONT



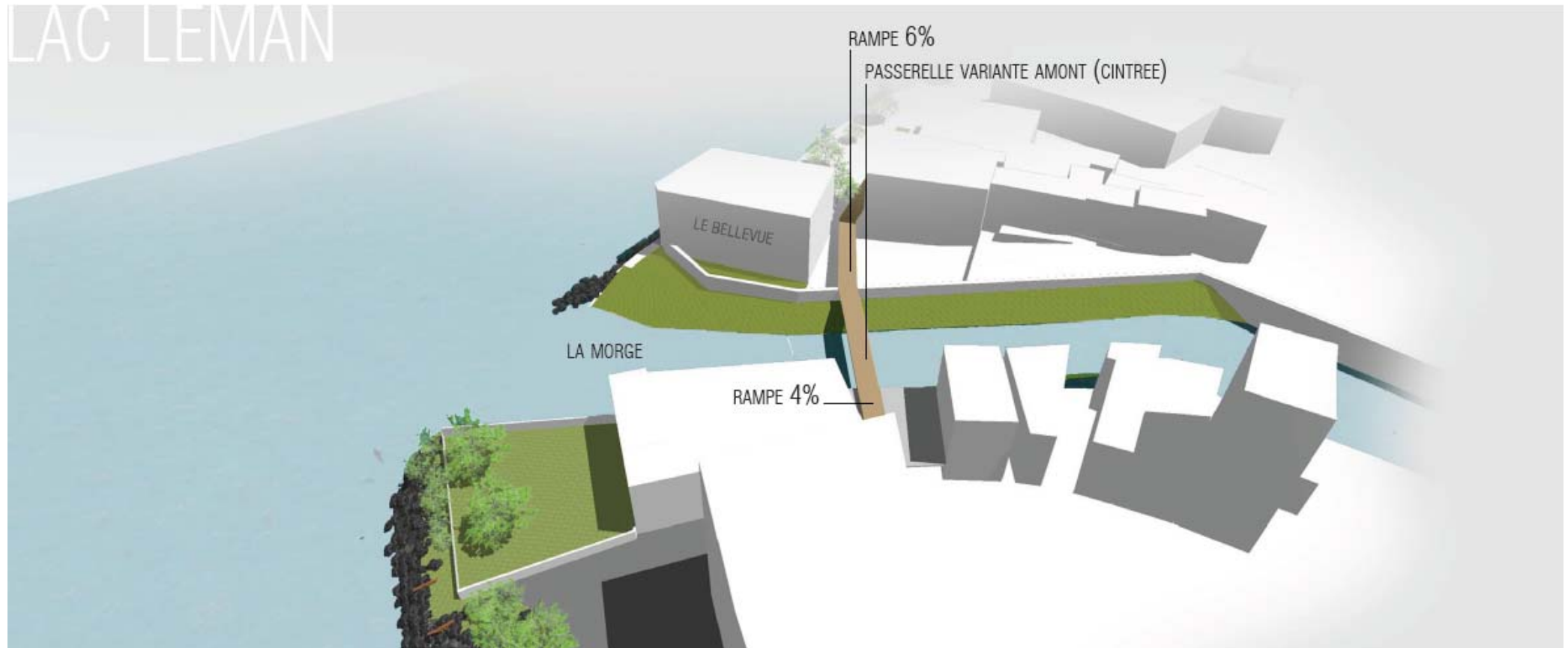
2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

EMBOUCHURE DE LA MORGE VARIANTE PASSERELLE AMONT



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

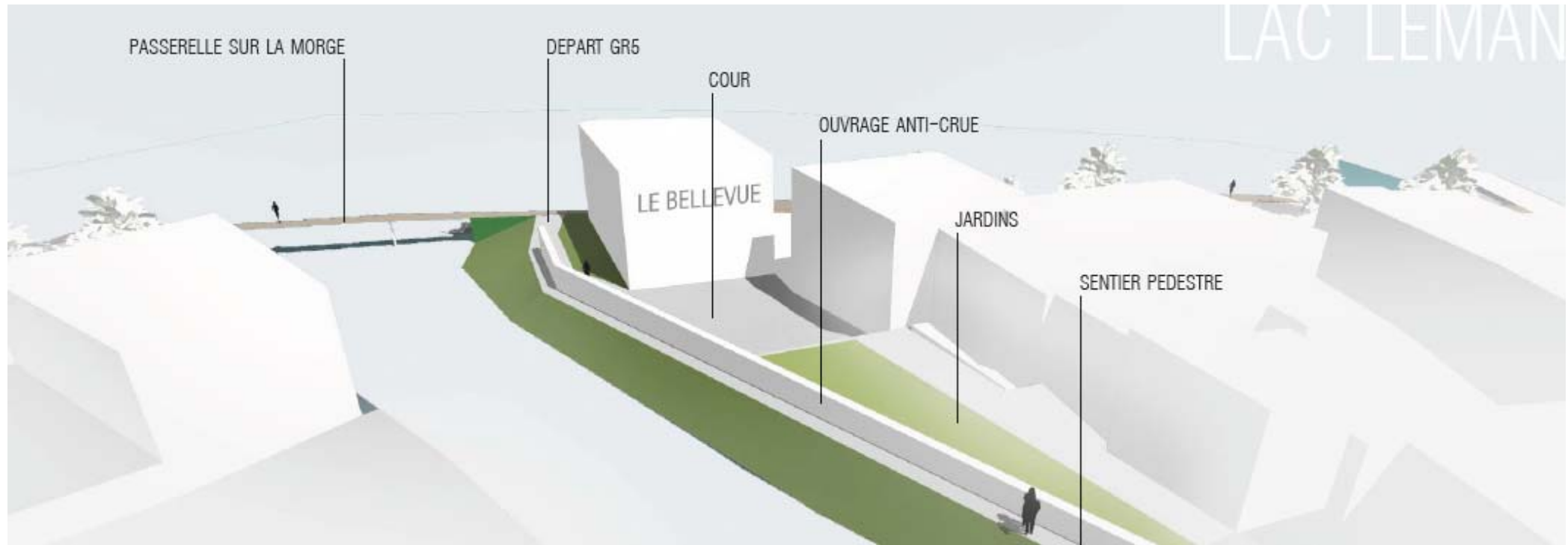
EMBOUCHURE DE LA MORGE VARIANTE PASSERELLE AMONT



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

EMBOUCHURE DE LA MORGE

UN PROJET POUR PROMOUVOIR LE TOURISME LACUSTRE



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

EMBOUCHURE DE LA MORGE

UN PROJET POUR PROMOUVOIR LE TOURISME LACUSTRE



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

EMBOUCHURE DE LA MORGE

UN PROJET POUR PROMOUVOIR LE TOURISME LACUSTRE

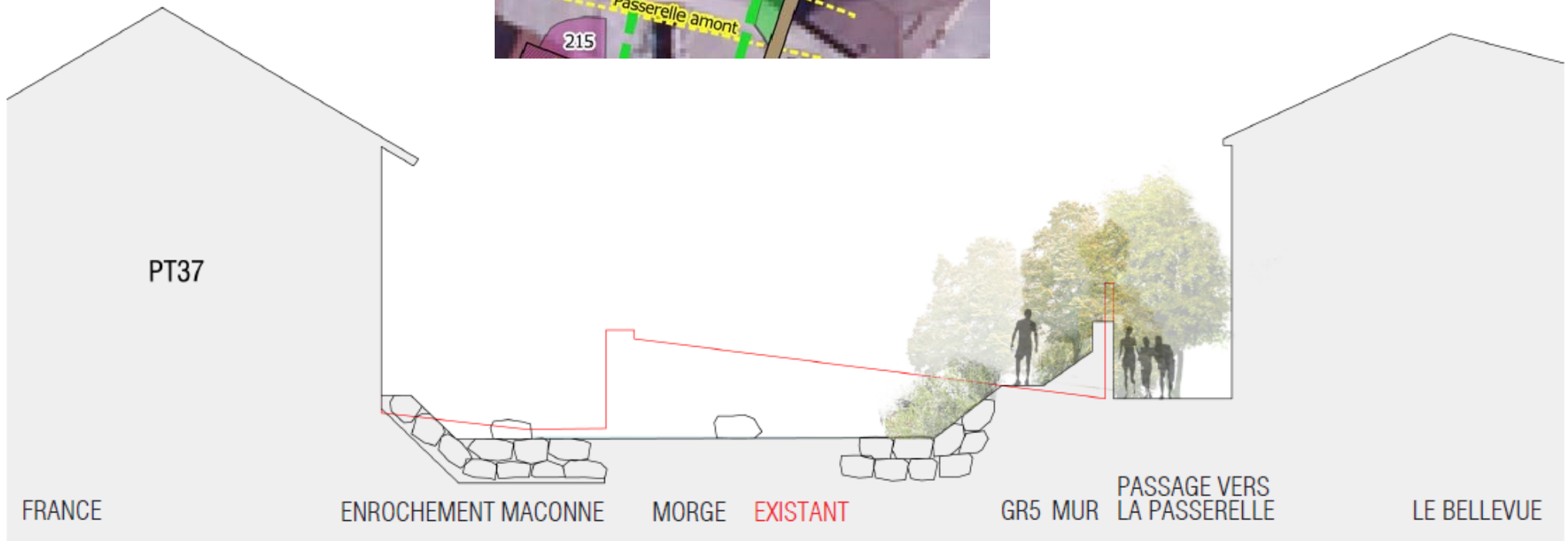
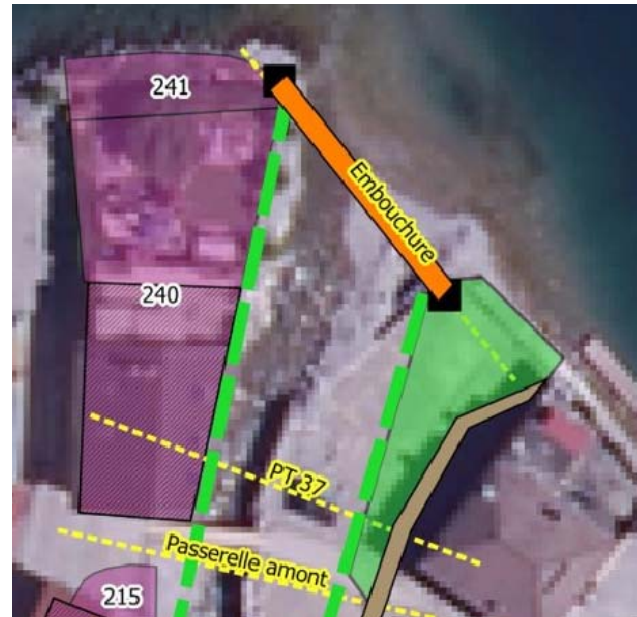


2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

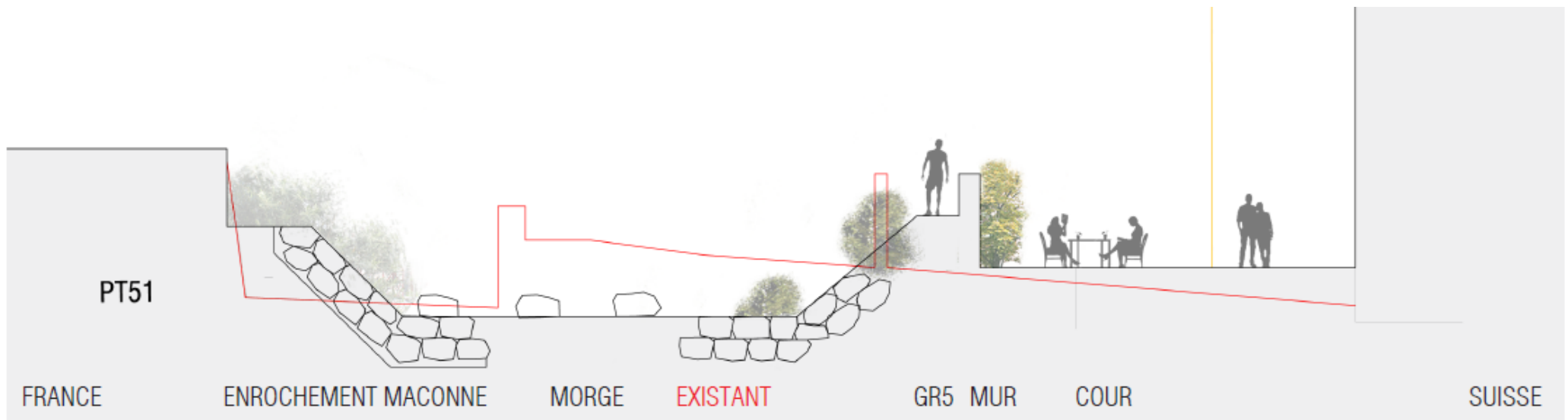


2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

EMBOUCHURE DE LA MORGE



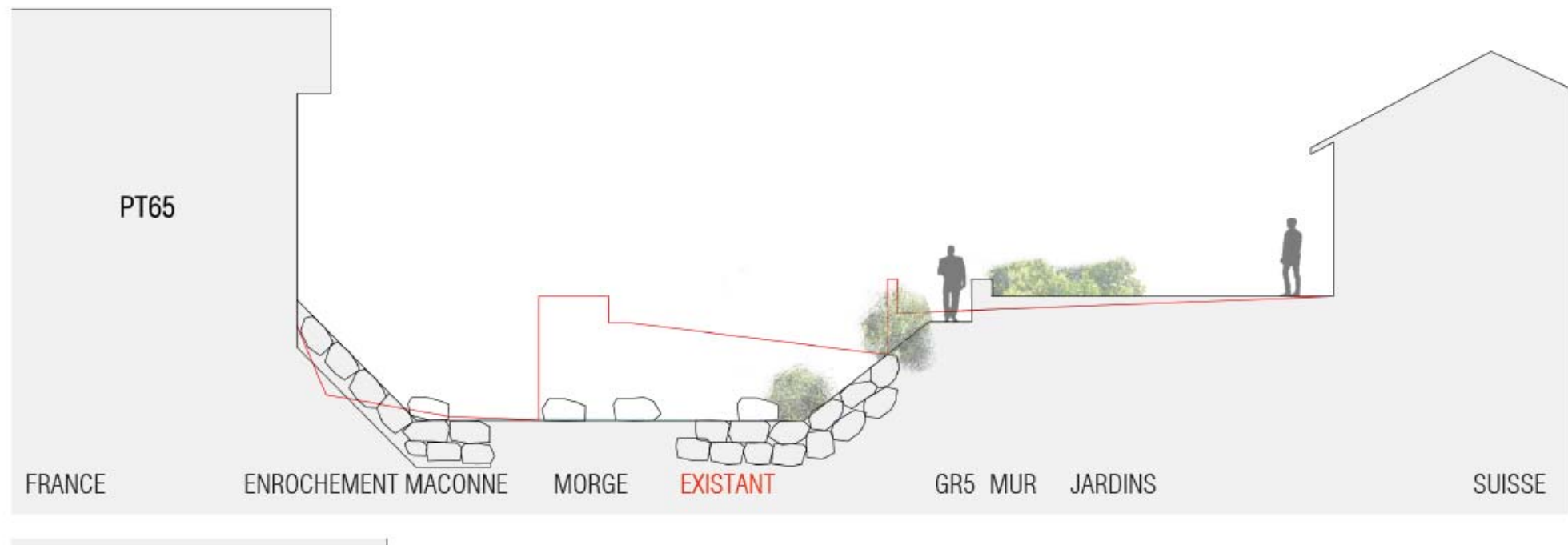
2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph



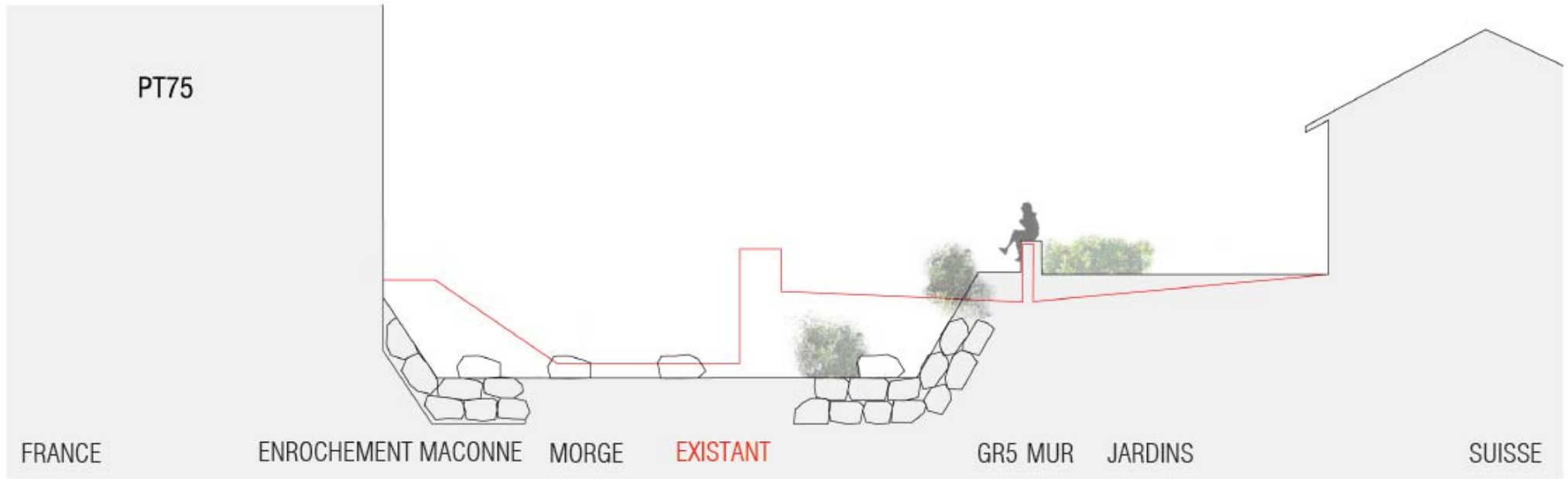
2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph

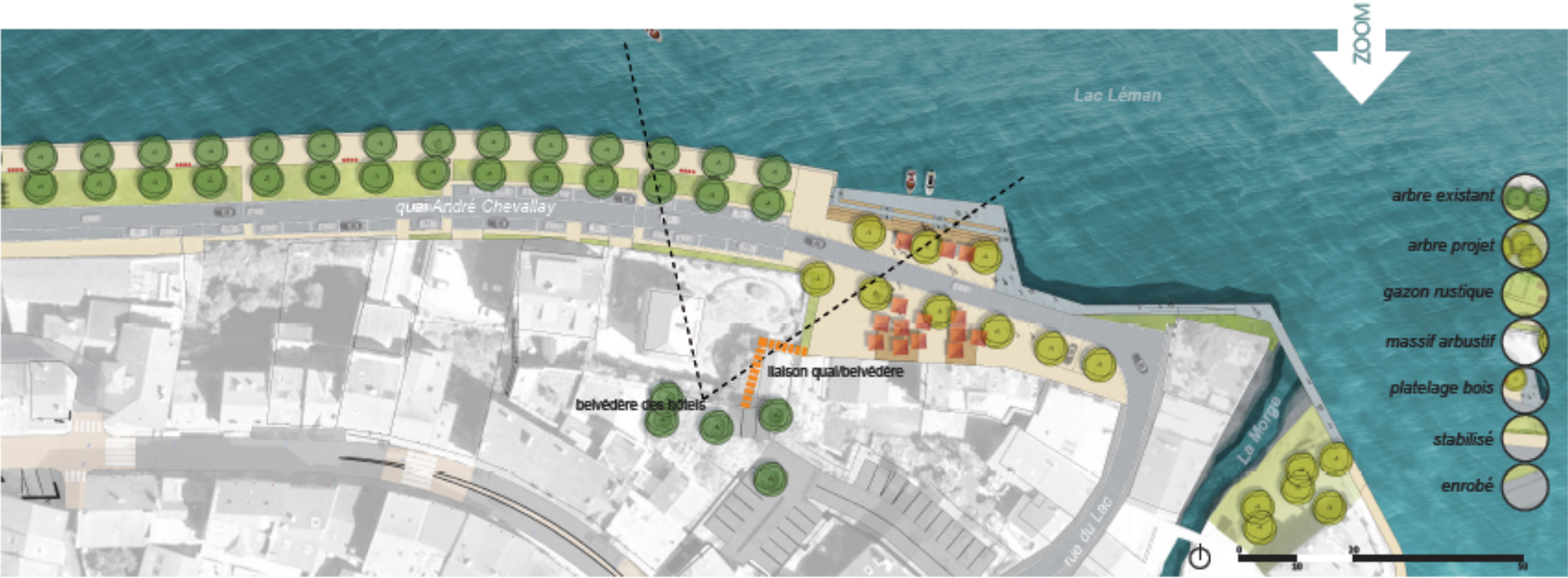


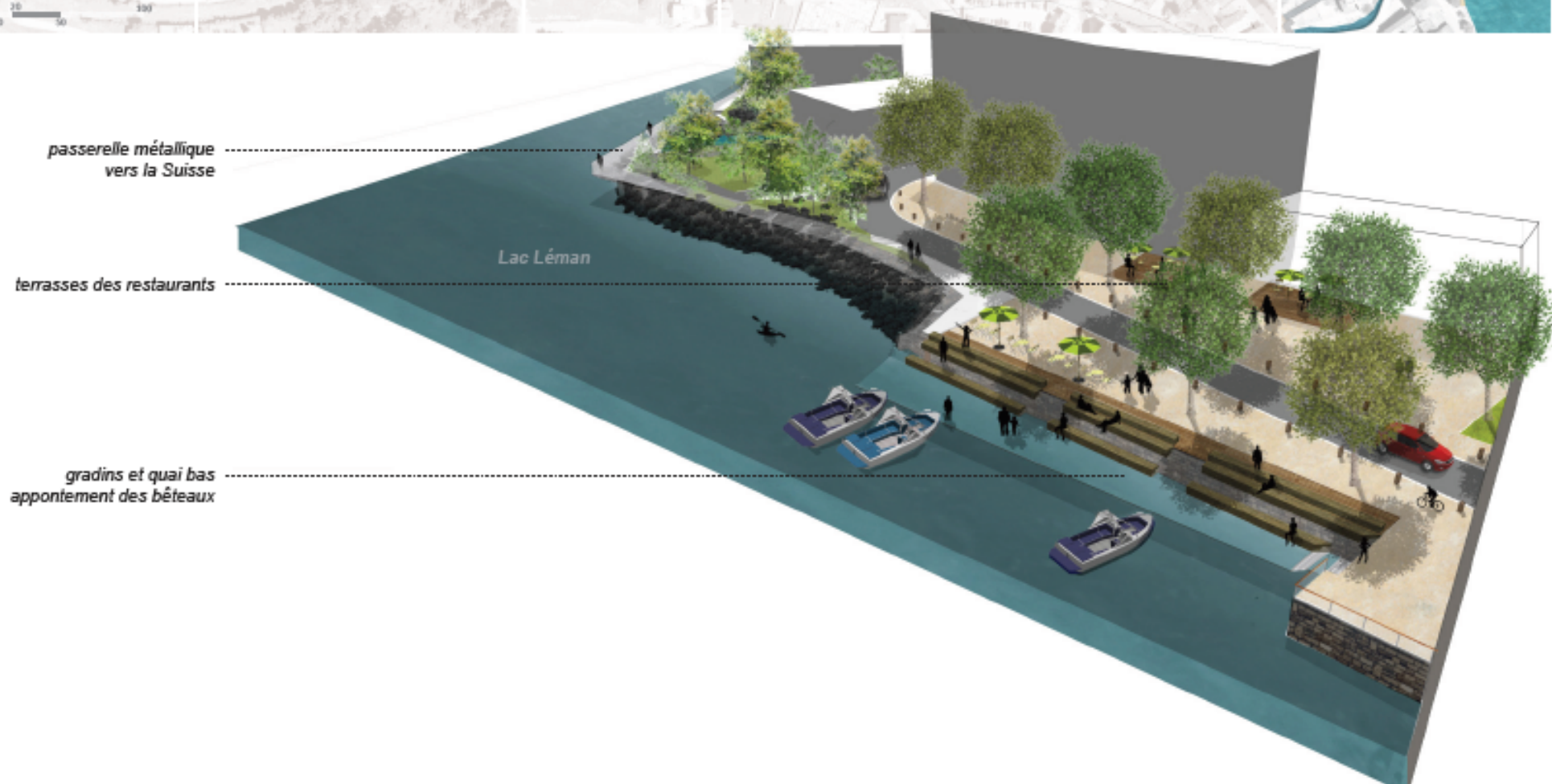
EMBOUCHURE DE LA MORGE



2 – Objectifs opérationnels et propositions d'actions/définition des aménagements sur le bassin versant : La partie aval – le cône de Saint Gingolph











3 – Synthèse des aménagements proposés pour la Morge

	<i>hydraulique torrentielle</i>	<i>gestion courante</i>	<i>emprise foncière</i>	<i>intégration paysagère et restauration des milieux</i>
secteur - LEMAN FOREST				
Aménagement d'une zone de régulation	'mise en œuvre d'une zone de régulation '- vocation : régulation des flottants '- faible potentiel mais intérêt pour la gestion des risques en aval	gestion à la crue (vérification) gestion annuelle	terrassement rive gauche majoritairement	Terrassement en fond de talweg, '- perturbation du boisement alluvial, '- création d'une rampe d'accès pour l'entretien courant
secteur - Amont voie ferrée				
Aménagement de la berge en rive droite	'mise en œuvre d'une réhausse sur 40 ml et 0.5 m de hauteur (lutter contre les débordements résiduels)	RAS	emprise foncière en rive droite de la Morge	intégration paysagère médiocre '- possibilité d'une végétalisation adaptée de la berge en arrière de la réhausse
secteur - Cône Aval				
Solution 1 (L_{max}=40m)	'dynamique "naturelle" retrouvée, 'augmentation de la capacité de dépôts, 'augmentation du risque d'engravement régressif du cône, 'diminution des transferts jusqu'au lac,	gestion courante (fonctionnement du cône) MAIS aléatoire	forte emprise foncière (coté Suisse), 'destruction du "Bellevue",	très bonne intégration paysagère (naturalité du site), 'continuité écologique assurée (fonctionnement naturel de la Morge),
Solution 2 (L_{moy}=13m)	'optimum "largeur de lit vs capacité de transport", 'linéarisation de la Morge, 'augmentation des contraintes de cisaillement sur les berges et le fond (par rapport au lit de 40m), 'capacité de stockage moins importante que la solution 1,	gestion à la crue vérification annuelle	forte emprise foncière (coté Suisse), 'remplacement de la "Berlinoise" par un ouvrage de confortement	Bonne intégration paysagère en aval (passerelle connectée à l'aménagement et au lac, chemin piéton), 'bonne intégration du lit mineur (large, naturel), 'continuité piscicole assurée, 'Intégration paysagère moyenne en partie amont (berges abruptes),

4 – La planification des opérations

- Conception des ouvrages de protection contre les crues : été 2017
- Dossiers réglementaires : été 2017 à été 2018 (10 mois d'instruction des dossiers)
- Travaux : automne / hiver 2018 (6 mois de travaux)



Contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique

Plan global de gestion et d'aménagement



Merci de votre attention



Commune de St-Gingolph
(Valais)



Annexe 1 – Cartographie du bassin versant de la Morge et affluents

